

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 30

N°120-3

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017

L'AN deux mille dix sept, le 29 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Madame Leila TLILI
Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danièle MARINO
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Djamilia AISSAOUI
Monsieur Benoît LOGRE
Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Laurence GRARE
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

**OBJET : Echange foncier avec l'Etablissement Foncier d'Ile-de-France -
Cession au profit de l'EPFIF des biens situés 130 boulevard Félix Faure
(parcelle M28), 102 et 104 rue Heurtault (parcelles cadastrées I1 et I2) et 14 rue
Guyard-Delalain (parcelle AY 113)**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les avis des services de France Domaine en date du 20 juillet 2016 et 5 juin 2017.

Vu la convention d'intervention foncière signée le 27 mars 2009 entre la Commune
d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017 relative au déclassement du
domaine public communal des bâtiments et le terrain situés 14 rue Guyard-Delalain à
Aubervilliers sur la parcelle AY 113 ;

Considérant que la durée de portage par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de
France (EPFIF) des biens situés 201 boulevard Félix Faure et 25 bis rue du Clos Bé-
nard à Aubervilliers est arrivée à échéance ;

Considérant qu'en application de l'article 21 de la convention d'intervention foncière
conclue avec la Commune, il convient que cette dernière rachète ces biens ;

Considérant qu'afin de minimiser l'impact financier de cette acquisition, il a été
convenu de procéder à un échange de fonciers avec l'EPFIF ;

Considérant que cet échange consistera d'une part à l'acquisition de biens et d'autre
part à la cession de biens, chacune formalisée par des actes notariés distincts ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

DECIDE de céder au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France les
biens situés 130 boulevard Félix Faure, sur la parcelle cadastrée M 28, 102 et 104
rue Heurtault à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées I1 et I2, et 14 rue
Guyard-Delalain à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 113.

FIXE le prix de cession à 920 500 €.

DIT que le paiement interviendra aux échéances suivantes :

*2017 : 306 833 €

*2018 : 306 833 €

*2019 : 306 833 €

AUTORISE la maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017
Publié le : 05 JUIL. 2017
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

